



Lundi 26 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« L'Assurance Autonomie, vers une déprofessionnalisation de l'aide à domicile et une complexification du système ! »

La FEDOM - Fédération wallonne de services d'aide à domicile - et la FCSD - Fédération des Centres de Services à Domicile - qui représentent, à elles deux, pas moins de 6000 travailleurs et 40 000 ménages aidés, s'opposent à la mise en place du projet d'Assurance Autonomie déposé le 26 octobre 2017 par Alda Greoli, Ministre de l'action sociale et de la santé. Ce projet, construit sans concertation réelle du secteur de l'aide à domicile, risque de nuire gravement à la population wallonne en demande d'aide ainsi qu'aux professionnels intervenant à domicile.

Le projet d'assurance autonomie tel que pensé aujourd'hui par la Ministre Greoli n'est pas un système assurantiel à proprement parlé. Elle envisage en effet de détricoter un système qui fonctionne bien (SAFA) en utilisant la totalité du budget public de ce secteur pour financer (en plus de la cotisation annuelle de 50 euros par wallon) ce projet d'assurance autonomie.

Or, si elle veut créer un système de sécurité sociale wallonne, la Ministre doit envisager un dispositif qui permet à chacun de contribuer selon ses moyens et d'en disposer selon ses besoins, ce qui n'est absolument pas le cas ici !

Impacts sur les bénéficiaires

Le projet d'assurance autonomie tel que proposé par la Ministre Greoli s'adressera uniquement à des personnes en situation d'entrée en dépendance ce qui entraînera l'exclusion d'un grand nombre de nos bénéficiaires actuels (famille, bénéficiaire ayant des problèmes sociaux, psychiatriques, bénéficiaire du service d'aide à la jeunesse, bénéficiaire du CPAS...). En effet, malgré le paiement annuel de la cotisation « Assurance Autonomie » de 50 euros, ces bénéficiaires exclus de ce nouveau modèle seront tenus de payer le prix plein (35€ de l'heure) alors que le tarif actuel est de maximum 7,81€/ heure. Dans un tel contexte, de nombreux bénéficiaires risquent soit de renoncer à l'accompagnement social global dont ils ont tant besoin soit à avoir recours au travail au noir et donc à des personnes peu voir pas formées à ce métier complexe.

Le projet de la Ministre tel que présenté à ce jour complexifiera de façon massive l'introduction d'une demande d'aide, augmentera les délais de réaction des services et réduira l'accompagnement social, actuellement apporté aux bénéficiaires par les aides familiales.

Impacts sur les professionnels

Si ce projet est effectivement mis en place, le secteur sera alors confronté à une nouvelle définition des rôles dévolus aux aides familiales, aux gardes à domicile, aux aides ménagères sociales, aux assistants sociaux et aux centres de coordination.

D'un accompagnement global et polyvalent, le métier des aides familiales et plus globalement de l'aide à domicile risquent d'évoluer vers une prise en charge prioritairement sanitaire de plus en plus morcelée.

Etant donné que désormais toutes personnes en situation de faible dépendance pourra bénéficier de l'assurance autonomie, cela risque d'engendrer une augmentation du nombre de demandes d'accompagnement auprès de ce type de bénéficiaire. Or, actuellement, le nombre d'heures de prestations d'Aides Familiales subventionnées par la Région wallonne ne permet pas de répondre à toutes les demandes.

Cette dérégulation entre l'offre et la demande impactera les employeurs qui ne pourront plus déployer une politique d'embauche structurée garantissant un avenir professionnel à tous les travailleurs.

La FEDOM et la FCSD confirment qu'elles sont favorables à la mise en œuvre d'une Assurance Autonomie en vue de disposer des moyens permettant un accompagnement adapté au vieillissement de la population. Mais pas à n'importe quel prix !

Pour nos fédérations, le déploiement et l'organisation d'une Assurance Autonomie doivent se faire en concertation étroite avec le secteur (SAFA et Centres de coordination), les représentants des travailleurs mais aussi avec les Organismes Assureurs et l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité).

A ce jour, plus de 8000 signatures réunissant des travailleurs du secteur et des bénéficiaires viennent soutenir la position de la FEDOM et de la FCSD.

Contacts Presse

FCSD : Mme Alice FLAHAUT, conseillère en communication, Alice.Flahaut@solidaris.be, 0474/63.12.05
FEDOM : Mme Astrid GRENSON, assistante administrative, astrid.grenson@fedom.be, 081/31.27.26